

PAR COURRIEL

Dorval, le 6 mars 2025

Office des transports du Canada
60, rue Laval, unité 01
Gatineau (Québec) J8X 3G9
info@otc-cta.gc.ca

Objet : Consultation sur le Règlement modifiant le Règlement sur la protection des passagers aériens (RPPA)

Madame, Monsieur,

À titre d'autorité aéroportuaire, ADM Aéroports de Montréal a pour mission d'offrir, entre autres, une prestation de service remarquable, sécuritaire et performante. Depuis le retour post-pandémique, la plaque tournante aéroportuaire YUL Montréal-Trudeau (YUL) est redevenu l'aéroport canadien connaissant la plus grande croissance au pays. Avec près de 22,5 millions de passagers en 2024 et 157 destinations, YUL permet de relier le Grand Montréal et les régions du Québec, de l'Atlantique et de l'Est ontarien au reste du monde et vice-versa. Ainsi, YUL est une plaque tournante mondiale qui contribue avantageusement à l'économie canadienne parce qu'il facilite le commerce et génère d'importantes retombées économiques et touristiques dans plusieurs régions.

Bien que les aéroports ne soient pas, à juste titre, spécifiquement visés par le RPPA, nous souhaitons vous faire part de notre perspective sur la proposition de Règlement mentionné en objet.

D'entrée de jeu, nous souhaitons souligner l'inclusion des « situations mécaniques » dans la liste de circonstances exceptionnelles prévues au Règlement. L'industrie du transport aérien est avant tout régie par la sécurité de ses opérations et une telle orientation ne devrait pas générer de considérations financières supplémentaires. Ainsi, la définition proposée devrait tenir compte des impératifs opérationnels d'une industrie sécuritaire.

Ensuite, il serait opportun que l'Office des transports du Canada (OTC) puisse faire une analyse de sensibilité en lien avec les impacts d'un régime réglementaire renforcé avec ses pénalités et ses mécanismes de recouvrement. ADM soutient les mesures qui renforcent la confiance des passagers et améliorent leur expérience globale de voyage. Cependant, le secteur de l'aviation opère dans un marché mondial dynamique et concurrentiel où les coûts, la connectivité et le service dictent le succès et l'échec. Nul doute que personne ne souhaite que le secteur au Canada soit moins compétitif et plus complexe par l'introduction de nouvelle réglementation. L'ensemble des acteurs de l'industrie, incluant les



YUL
Aéroport
International
Montréal-Trudeau



YMX
Aérocité
Internationale
de Mirabel

800, place Leigh-Capreol
Bureau / Suite 1000
Dorval (Québec)
H4Y 0A5 CANADA

☎ 514 394-7201
admtl.com

passagers canadiens, risquent de se retrouver avec moins de compétition, moins de liaisons et, conséquemment des coûts plus élevés. Cette situation pourrait ainsi rendre plus attractifs les vols opérant dans les aéroports situés au sud de la frontière. Le Canada et les Canadiens n'en sortiraient pas gagnants.

Il est donc important que le RPPA trouve le juste équilibre pour encourager des normes de service élevées et protéger les voyageurs, sans pour autant augmenter les coûts pour ces derniers, réduire la connectivité et avoir un impact sur la compétitivité de l'ensemble du secteur canadien.

Comme le CAC et de nombreux autres intervenants l'ont souligné lors de la consultation préalable en 2023, le RPPA proposé entraînera des répercussions négatives sur la connectivité aérienne régionale vers une plaque tournante comme celle de YUL. Ces défis sont exacerbés par les investissements dans les changements de flotte des transporteurs aériens, la pénurie de pilotes et de mécaniciens d'aéronefs, les réglementations sur le temps de service de vol et les marges bénéficiaires minces. L'augmentation des risques et des coûts sur ces itinéraires précaires pourrait réduire la connectivité régionale tout en augmentant le coût du voyage pour les Canadiens.

Enfin, l'OTC devrait examiner très attentivement si le moment est venu d'introduire des changements réglementaires majeurs au RPPA et au mécanisme de recouvrement des coûts pour les plaintes. Les intentions des voyageurs étant fortement influencées par la géopolitique, l'industrie de l'aviation constate déjà un ralentissement des projets de voyage, en particulier vers les États-Unis. Dans ce contexte, l'OTC devrait évaluer si et quand elle introduira de nouvelles réglementations qui modifieront les coûts et la structure opérationnelle de l'industrie de l'aviation.

En vous remerciant de la considération apportée à nos commentaires.



Yves Beauchamp, C.M., C.Q., FCAE, ing., Ph.D., ICD.D.
Président-directeur général

c.c.: Anita Anand, ministre des Transports et du Commerce intérieur
Pascale St-Onge, ministre du Patrimoine canadien, ministre du Tourisme et ministre responsable de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec
Arun Thangaraj, sous-ministre, Transports Canada